

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4180

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Science et Surface pour leur programme de recherche et de développement REVAMED**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013

Délibération n° 2013-4180

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Science et Surface pour leur programme de recherche et de développement REVAMED**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Labellisé en juillet 2005, TECHTERA est le pôle de compétitivité centré sur les textiles techniques et matériaux souples de la région Rhône-Alpes. Il a vocation à accroître la compétitivité des entreprises par le biais de l'innovation collaborative. Le pôle rassemble plus de 110 adhérents, parmi lesquels 90 entreprises (dont 71 PME), des centres de formation et de recherche.

La France est le 4ème pays producteur de textiles techniques et la région Rhône-Alpes est le leader national dans ce secteur puisqu'elle concentre près de 200 entreprises, soit 30 % des entreprises du secteur, 25 % des salariés, soit 26 000 emplois, 300 000 tonnes de production, soit 65 % de la production nationale, 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 70 % du chiffre d'affaires national.

La présence de centres techniques et acteurs académiques notoires tels que l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) vient confirmer cette position de leader.

La Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien au pôle de compétitivité TECHTERA afin de :

- faire émerger des projets collaboratifs et de favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des entreprises et des compétences.

2 fois par an, dans le cadre d'un appel à projets national, les projets labellisés par les pôles font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibérations des 11 mai 2009 et 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient. Le Conseil de communauté a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 600 000 € pour le pôle de compétitivité TECHTERA. Il a ensuite délibéré le 9 janvier et le 25 juin 2012 sur une nouvelle répartition de l'autorisation de programme globale dédiée aux projets, pour faire face aux nouvelles opportunités courant 2012.

Un nouveau projet de R&D, labellisé le 18 mars 2013 par TECHTERA et soumis dans le cadre du quinzième appel à projets du fonds unique interministériel, a été retenu officiellement par l'Etat. La Communauté urbaine souhaite lui apporter son soutien.

a) Le projet REVAMED

Le projet rassemble 6 partenaires dont 5 PME parmi lesquelles Biomatech (Chasse sur Rhône), Anthogyr (Sallanches), Sofradim (Trévoux), Statice (Besançon) et Science et Surface (Ecully). Le laboratoire des multimatériaux et interfaces de l'Université Claude Bernard vient compléter ce consortium du projet.

Ce projet a pour objectif de développer des dispositifs médicaux innovants pour la régénération des tissus mous destinés au traitement ou à la prévention des ruptures de la paroi abdominale et au traitement ou à la prévention des lésions péri-dentaires ou péri-implantaires. REVAMED s'est également fixé comme objectif le développement d'outils performants d'évaluation quantitative de la régénération tissulaire induite par ces dispositifs médicaux.

Ce projet s'inscrit dans la logique industrielle initiée par des entreprises régionales visant à développer et à mettre sur le marché de nouveaux dispositifs médicaux à base de textiles intelligents concurrentiels.

Les retombées attendues sur le territoire sont de 3 types :

- socio-économiques : diminution du nombre de chirurgies secondaires à coût médico-social très élevé, amélioration de la qualité de vie des patients, diminution du coût pour l'assurance maladie, création d'une vingtaine d'emplois sur l'ensemble des partenaires,
- académiques : l'émergence de compétences fortes dans l'évaluation des dispositifs médicaux,
- technologiques : saut technologique dans l'évaluation des dispositifs médicaux afin d'améliorer la performance des dispositifs médicaux destinés à la régénérescence des tissus mous lésés.

Le projet REVAMED est particulièrement stratégique pour la société Science et surface puisqu'il va lui permettre de développer une nouvelle méthodologie d'analyse morphologique, chimique, quantitative et moléculaire de dispositifs médicaux, avant et après implantation, et de renforcer son approche multimatériaux à l'échelle nationale et internationale. Le projet permettra par ailleurs la création d'un emploi supplémentaire dans l'équipe de recherche et développement.

b) Plan de financement prévisionnel du projet

Le montant total du projet est de 4 325 606,00 € sur 42 mois dont 2 867 110,48 M€ financés par le Fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités locales partenaires selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Ville	Assiette (€)	Taux (%)	Subvention demandée	FUI	Région Rhône-Alpes	Communauté urbaine de Lyon	Autre
BIOMATECH	Chasse sur Rhône (38)	1 373 000	30	411 864,16 €	205 932,08 €			205 932,08 €
ANTHOGYR	Sallanches (74)	574 000	30	172 090,80 €	172 090,80 €			
SOFRADIM	Trévoux (01)	741 000	25	185 238,47 €	129 238,47 €			56 000,00 €
STATICE	Besançon (25)	382 000	45	172 035,00 €	86 035,00 €			86 000,00 €
SCIENCE ET SURFACE	Ecully (69)	298 660	45	134 397,00 €			134 397,00 €	
Université Claude Bernard Lyon I	Villeurbanne (69)	957 000	40	382 870,34 €		382 870,34 €		
Total		4 325 660		1 458 495,77 €	593 296,35 €	382 870,34 €	134 397,00 €	347 932,08 €

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet REVAMED, en apportant une subvention de 134 397 € au profit de l'entreprise Science et surface, selon les modalités définies dans la convention-cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 134 397 € au profit de l'entreprise Science et surface dans le cadre de sa participation au projet REVAMED, conduit dans le cadre du pôle de compétitivité TECHTERA,

b) - la convention-cadre 2013 à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires de ce projet portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2013-2016,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Science et surface définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° OP02O2062, le 11 mai 2009 pour la somme de 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal : exercices 2014, 2015, 2016 et 2018 - compte 20421 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 40 320 € en 2014,

- 33 599 € en 2015,

- 33 599 € en 2016,

- 26 879 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.